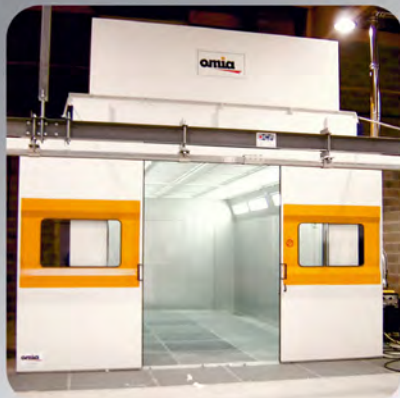


MAINTENANCE FILTRATION PIÈCES DÉTACHÉES



omnia 
FABRICANT FRANÇAIS

Leader en maintenance

NOS COMPÉTENCES

Omia met toute son expérience de fabricant Français au service de ses clients. La maîtrise de notre savoir-faire nous permet de vous offrir des prestations de qualité et d'assurer le parfait fonctionnement de vos installations.

NOS PRESTATIONS

- **Mises en service** sur matériels neufs ou après transfert - Formation à l'utilisation.
- **Dépannages et assistance technique** par service Hot-line (France et International)
- **Contrats de maintenance** avec vérifications périodiques réglementaires
- **Fournitures pièces détachées pour équipements toutes marques**
- **Approvisionnements en consommables** (toute filtration...)

NOS GARANTIES



→ Rapidité d'intervention sur site

La géolocalisation de nos 35 techniciens nous permet d'intervenir dans les meilleurs délais en cas d'urgence. Plus de 92% des pannes sont solutionnées dès la première visite grâce à la disponibilité des pièces stockées dans les véhicules des techniciens.



→ Un matériel conforme, pérenne, vos opérateurs en sécurité

Grâce à un suivi régulier, nous nous engageons à maintenir toutes les performances d'origine de vos matériels et contribuons ainsi à la sécurité de vos opérateurs.



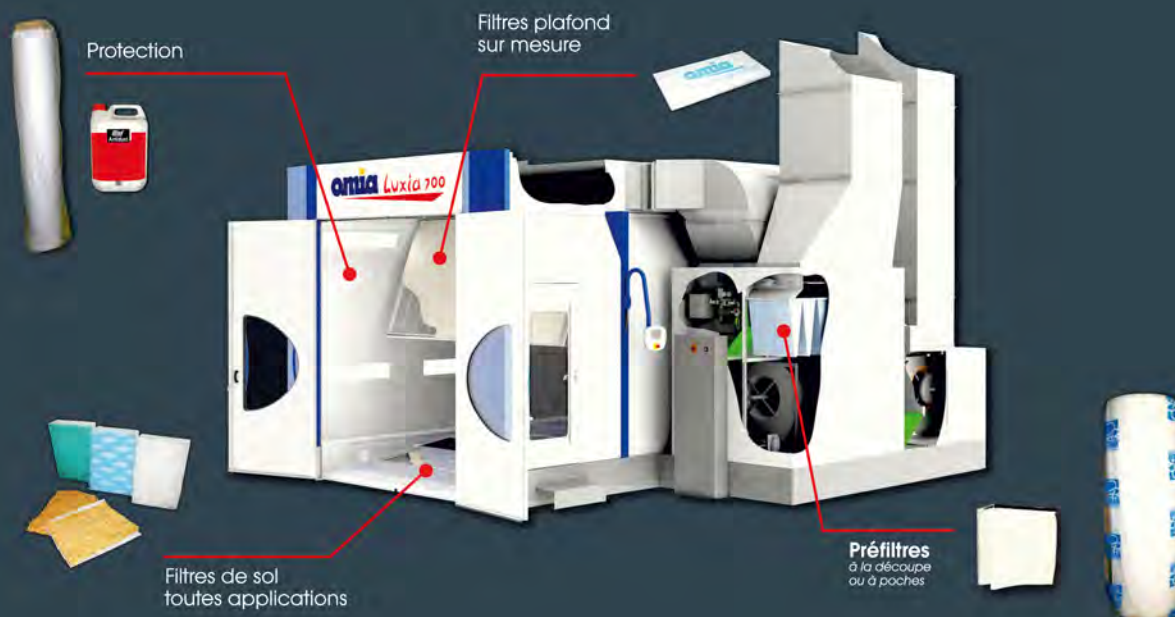
→ Assistance dépannage d'urgence

Grâce à notre Hot-Line réservée aux souscripteurs de contrat de maintenance, nous vous assistons à distance et vous conseillons sur l'entretien et l'utilisation de vos équipements.



→ Stock important de pièces détachées et filtres (+ de 8000 références)

En usine et dans nos véhicules d'intervention.



DES SOLUTIONS SUR MESURE...

NOS CONTRATS DE MAINTENANCE

→ Contrat **VITAL** :

1 à plusieurs visites de maintenance par an avec relevés des performances techniques selon l'arrêté du 08 octobre 1987 - Norme ASET8703700A et tenue d'un carnet de maintenance par équipement (dépannages inclus hors pièces détachées).

→ Contrat **INTEGRAL** :

Contrat VITAL + Fourniture annuelle filtres et consommables à des conditions préférentielles.

→ Contrat **OPTIMAL** :

Contrat INTEGRAL + remplacement des filtres

+ 3 000 contrats



EQUIPEMENTS ENTRETENUS

- Cabines de peinture liquide
- Aires de préparation
- Laboratoires de peinture
- Tunnels de traitement de surface
- Installations de lavage et dégraissage
- Cabines de grenailage
- Cabines de peinture poudre
- Installations de ressuage
- Etuves...

NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Automobile
- Aéronautique
- Ferroviaire
- Métallurgie
- Plasturgie
- Bois
- Agricole...



Une équipe

A VOTRE ÉCOUTE

Hotline 0 811 656 659



COUVERTURE NATIONALE

→ 35 Techniciens
régionalisés



ZI N°3 - 66 avenue Maryse Bastié, BP 90616 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Tél. 0 811 656 659 - sav@omia.fr

www.omia.fr
www.maintenance-filtration-cabine-de-peinture.fr

CONTRATS DE MAINTENANCE

Une offre à la carte, modélisée et planifiée avec le client.

CONTRAT VITAL ★

↘ VISITES RÉGLEMENTAIRES

1 à plusieurs visites de maintenance par an avec relevés des performances techniques selon l'arrêté du 08 octobre 1987 - Norme : ASET8703700A et tenue d'un carnet de maintenance par cabine de peinture.

↘ DÉPANNAGES INCLUS (pièces de rechange facturées si nécessaire)

↘ ACCÈS ILLIMITÉ à notre Hot-Line technique 0 811 656 659

CONTRAT INTEGRAL ★ ★

↘ VISITES RÉGLEMENTAIRES

↘ DÉPANNAGES INCLUS

↘ ACCÈS ILLIMITÉ HOT-LINE

+

↘ FOURNITURE ANNUELLE FILTRES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR & CONSOMMABLES à des conditions préférentielles.

CONTRAT OPTIMAL ★ ★ ★

↘ VISITES RÉGLEMENTAIRES

↘ DÉPANNAGES INCLUS

↘ ACCÈS ILLIMITÉ HOT-LINE

↘ FOURNITURE ANNUELLE FILTRES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR & CONSOMMABLES à des conditions préférentielles.

+

↘ REMPLACEMENT DES FILTRES

(Pose(s) annuelle(s) des filtres programmée(s) à l'avance par nos équipes).

UN SERVICE ASSOCIE A TOUTES LES PHASES D'EXPLOITATION DE VOS EQUIPEMENTS

PRESTATIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE MAINTENANCE

- ↘ Contrôle tension d'alimentation sur la machine
- ↘ Contrôle de l'intensité absorbée par phase de tous les moteurs électriques
- ↘ Vérification et réglage éventuel du calibrage des disjoncteurs thermiques
- ↘ Vérification du bon fonctionnement de tous les organes composant l'armoire électrique (disjoncteurs, contacteurs, démarreurs ou variateurs, relais, voyants, resserages de toutes les bornes, automate, écran de commande tactile).
- ↘ Contrôle du bon fonctionnement des contacts fin de courses sur vérins ou servomoteurs.
- ↘ Contrôle fixation verrins, pression d'alimentation
- ↘ Contrôle de la tension des courroies et de leur état d'usure, réglages
- ↘ Contrôle de l'état d'usure des poulies
- ↘ Contrôle de l'état d'encrassement des turbines
- ↘ Vérification du sens de rotation des ventilateurs
- ↘ Graissage paliers
- ↘ Vérification des joints d'étanchéité des portes
- ↘ Contrôle du bon fonctionnement des fermetures de portes
- ↘ Sorties anti-paniques
- ↘ Analyses de combustions des brûleurs gaz et fuel à flamme soufflée
- ↘ Analyses de combustions intérieures cabines (sécurité opérateur)
- ↘ Niveau sonore

PRESTATIONS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

Cabines de peinture

- ↘ Contrôle de l'intensité absorbée sur chaque circuit d'éclairage
- ↘ Contrôle du fonctionnement et de la fiabilité des circuits de régulation en température
- ↘ Contrôle de l'intensité absorbée par les résistances électriques
- ↘ Contrôle du fonctionnement de l'électrovanne de sécurité pistolage.
- ↘ Contrôle du bon fonctionnement de la barre anti-panique
- ↘ Contrôle du niveau des indicateurs de colmatage
- ↘ Contrôle de l'encrassement des préfiltres, des filtres de finition et d'extraction
- ↘ Mise à jour du programme automate et pupitre tactile si nécessaire
- ↘ Réglage de la pression de fonctionnement de la cabine en phase pistolage
- ↘ Mesures de vitesse d'air suivant protocole CARSAT et pointage sur le carnet d'entretien

- ↘ Contrôle de la montée en température en phase étuvage
- ↘ Vérification de l'encrassement des aubes sur ventilateur d'extraction
- ↘ Contrôle de l'état d'usure de la manchette souple
- ↘ Contrôle de l'étanchéité de la trappe de ramonage

Brûleurs

- ↘ Vérification du filtre
- ↘ Vérification du circuit de ventilation : turbine, déflecteur, etc...
- ↘ Vérification et essais des appareils de contrôle de sécurité : cellule, électrovanne, pressostats gaz, etc...
- ↘ Contrôle sonde d'ionisation et bougies d'allumage
- ↘ Contrôle et analyse de la combustion



ZI N°3 - 66 avenue Maryse Bastié, BP 90616 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Tél. 0 811 656 659 - sav@omia.fr - www.omia.fr
www.maintenance-filtration-cabine-de-peinture.fr





LE SAVIEZ-VOUS



Selon l'**arrêté du 08 octobre 1987**, relatif au contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail (NOR : ASET8703700A), le chef d'entreprise doit tenir à jour les documents suivants :

▾ La notice d'instruction

établie en application de l'article R. 235-10 du code du travail, pour les nouvelles installations et celles ayant fait l'objet de modifications notables.

Cette notice doit notamment comporter un dossier de valeurs de référence fixant les caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'installation qui garantissent le respect de l'application des spécifications réglementaires et permettent les contrôles ultérieurs par comparaison.

Ce dossier doit être établi, au plus tard, un mois après la première mise en service des installations.

▾ La consigne d'utilisation

prescrite par l'article R.232-5-9 du code du travail, pour toutes les installations. Cette notice doit notamment comporter un dossier de maintenance où sont mentionnés :

- les dates et les résultats des contrôles périodiques et des différentes opérations d'entretien et de nettoyage
- les aménagements et les réglages qui ont été apportés aux installations.

Dans le but de faciliter les contrôles périodiques des installations existantes à la date d'application du présent arrêté, le dossier de valeurs de référence mentionné au paragraphe précédent sera établi :

- soit lors de contrôles à l'initiative du chef d'établissement ;
- soit lors de contrôles prescrits par l'inspecteur du travail.

L'ensemble du dossier visé au présent article est tenu à la disposition de l'inspecteur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale compétents et des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Les opérations périodiques suivantes doivent être effectuées et leurs résultats portés sur ce carnet de maintenance au minimum tous les ans :

- contrôle du débit global d'air extrait par l'installation ;
- contrôle des pressions statiques ou des vitesses aux points caractéristiques de l'installation, notamment au niveau des systèmes de captage ;
- examen de l'état de tous les éléments de l'installation (système de captage, gaines, dépoussiéreurs, épurateurs, systèmes d'apport d'air de compensation...).